



1 Véhicules non assujettis au péage : inscription

- 2** I. Demandeur
- 3** Remplir toutes les rubriques du formulaire à l'ordinateur. Si vous n'avez pas d'ordinateur à disposition, veuillez écrire en lettres capitales et de manière lisible. Cocher les cases correspondantes. Les champs obligatoires sont indiqués par un *.
- 4** Données client
- 5** Entreprise (avec forme juridique) ou nom
- 6** Numéro MB (si existant)
- 7** Adresse
- 8** Rue, numéro
- 9** Boîte postale
- 10** Code postal
- 11** Ville
- 12** Pays
- 13** Site Web
- 14** Personne à contacter
- 15** Titre
M.
Mme
- 16** Nom, prénom
- 17** Téléphone (indiquer l'indicatif de zone ou du pays)
- 18** Fax (indiquer l'indicatif de zone ou du pays)
- 19** E-Mail
- 20** II. Demande d'inscription
- 21** Les véhicules ou véhicules articulés suivants doivent être inscrits comme non soumis au péage. Page à photocopier si nécessaire
- 22** Véhicule
- 23** Code du pays
- 24** Numéro d'immatriculation du véhicule à moteur
- 25** Type de véhicule et de châssis
- 26** PTAC du véhicule motorisé à partir de 7,5 t
- 27** Oui / Non
- 28** N° d'immatriculation, le cas échéant, de la remorque attelée en permanence au véhicule (l'inscription séparée des remorques n'est pas possible)
- 29** Motif d'inscription (cf. récapitulatif page 4)
- 30** Autre véhicule (8n), merci de décrire ici
- 31** Durée d'inscription inférieure à 2 ans souhaitée ?
- 32** Oui, jusqu'au (JJ.MM.AAAA)
- 33** Veuillez penser à fournir une photocopie du certificat d'immatriculation volet I et, le cas échéant, d'autres pièces justificatives (cf. p. 4) pour chaque véhicule.
- 34** III. Déclaration
- 35** J'affirme que
- je suis le détenteur des véhicules motorisés mentionnés et que chaque véhicule respecte en permanence et non temporairement les conditions d'exonération dans l'intervalle d'inscription sélectionné ;
 - l'aspect extérieur du véhicule motorisé reflète parfaitement son usage lorsqu'un motif d'inscription parmi les chiffres 1, 2a et 3 à 7 a été donné ;
 - le véhicule présente une structure qui n'est pas conçue pour le transport de marchandises pour compte d'autrui ou pour compte propre de l'entreprise et il n'est pas exploité à cette fin lorsqu'un motif d'inscription parmi les chiffres 8-10 a été donné. En raison de ses caractéristiques de construction (type de véhicule et de châssis), le véhicule n'est pas conçu pour le transport de marchandises et n'est pas utilisé à cette fin au sens de §1 de la loi allemande sur le transport de marchandises (GüKG). Si le véhicule est utilisé pour le transport de marchandises pour compte d'autrui ou pour compte propre de l'entreprise, il est exclu de l'inscription au titre de véhicule exonéré.
- 36** Je sais que
- je suis moi-même responsable de l'exactitude effective et juridique des données (principe de l'auto-déclaration) ;
 - l'inscription est établie pour une durée maximale de deux ans et que je suis dans l'obligation d'informer immédiatement Toll Collect en cas d'éventuel changement (p. ex. modification d'inscription ou désinscription) ou de disparition des conditions d'exemption pour chaque véhicule ;
 - l'inscription des véhicules ou véhicules articulés que j'ai mentionnés ne signifie pas automatiquement une reconnaissance juridique de l'exemption de péage par Toll Collect ou l'Office fédéral du transport de marchandises (BAG).
- 37** Je reconnais avoir connaissance que
- les services compétents sont en droit de vérifier à tout Moment l'exactitude de mes déclarations,
 - le défaut ou retard de paiement du péage, intentionnel ou par négligence, est passible d'une amende d'un montant maximal de 20 000 € et que toute tentative avérée de fraude (art. 263 du Code pénal allemand) peut entraîner une peine de cinq ans d'emprisonnement ou une amende et que la redevance non perçue sera mise en recouvrement.
- 38** Je soussigné certifie que tous les renseignements sont complets et exacts.
- 39** Toll Collect ne va collecter, traiter et exploiter les données que j'ai transmises dans le cadre de cette demande qu'à des fins d'inscription dans la liste des véhicules exonérés du péage obligatoire. Pour ce faire, Toll Collect va également transmettre à l'Office fédéral du transport de marchandises (BAG) les données, y compris les documents présentés séparément. J'accepte que Toll Collect traite et exploite les données collectées dans le cadre de cette demande. J'accepte en outre que Toll Collect transmette ces données à l'Office fédéral du transport de marchandises (BAG).
- 40** Je sais que je peux révoquer cet accord à n'importe quel moment avec effet pour l'avenir. Veuillez adresser cette révocation à Toll Collect, Customer Contact / Kontrolle, 10875 Berlin, Allemagne ou la faxer à ce numéro : +49 30 74077 7332.
- 41** Lieu, date
- 42** Signature et cachet de la Société s'il y a lieu
- 43** Merci d'envoyer ce formulaire avec signature valide et cachet de votre société, accompagné des documents nécessaires à l'adresse suivante :
Toll Collect GmbH
Customer Contact / Kontrolle
Postfach 11 03 29
10833 Berlin
Allemagne
ou de le faxer au numéro suivant :
+49 30 74077 7332
- 44** IV. Annexe motifs d'inscription (merci de ne pas renvoyer)
- 45** Veuillez saisir le motif d'inscription pour chaque véhicule sur la page 2 (champ 29).
- 46** N°
- 47** Type de véhicule
- 48** Pièces justificatives (toujours joindre une photocopie du certificat d'immatriculation volet I)
- 49** 1. Véhicule des services de police
- 50** immatriculé au nom d'un service de police
- 51** 2a. Véhicule de la protection et de la Sécurité civiles
- 52** immatriculé au nom de l'agence fédérale du « Technisches Hilfswerk » ou d'un organisme public ou privé reconnu, tel que : « Arbeiter-Samariter-Bund », « Deutsche Lebensrettungsgesellschaft », Croix-Rouge allemande, « Johanniter-Unfall-Hilfe », « Malteser-Hilfsdienst », y compris les organisations étrangères apparentées
- 53** 2b. Véhicule destiné au transport de l'aide humanitaire
- 54** Véhicule utilisé par une organisation d'utilité publique ou caritative pour le transport d'aide humanitaire destinée à secourir les personnes en détresse. Merci de joindre les pièces justificatives adéquates, p. ex. l'exonération de l'impôt sur les sociétés (utilité publique/bienfaisance), la liste de chargement, l'exonération fiscale selon le §3 n°25a de la loi allemande relative à l'imposition des véhicules motorisés (KraftStG).
- 55** 3. Véhicule des pompiers





- 56** immatriculé au nom d'une unité de pompiers professionnels, volontaires ou d'entreprise
- 57** 4. Véhicule d'un autre service d'urgence
- 58** véhicule immatriculé au nom du service en question et utilisable d'une manière générale uniquement pour des interventions d'urgence ; il doit intervenir dans le cadre d'un service d'urgence organisé de façon autonome et assurant une permanence ou dans le cadre d'une organisation d'aide d'urgence agissant contractuellement pour le compte de services de tutelle ; l'activité doit avoir un niveau d'urgence comparable à celui des pompiers
- 59** 5. Véhicule de l'État fédéral
- 60** immatriculé au nom de l'État
- 61** 6. Véhicule destiné à l'entretien et la maintenance des routes
- 62** Véhicule destiné exclusivement à l'entretien et à la maintenance des routes, y compris les véhicules de nettoyage et de déneigement des voies publiques. Immatriculation au nom d'une collectivité territoriale de droit public ou d'une entreprise privée nécessaire ; utilisation en permanence et exclusivement à ces fins pour le compte des pouvoirs publics. Veuillez fournir une photocopie de l'exonération fiscale selon le § 3 n°3 ou le §3 n°4 de la loi allemande relative à l'imposition des véhicules motorisés (KraftStG).
- 63** 7. Véhicule destiné aux activités foraines et circassiennes
- 64** Véhicule servant exclusivement aux activités foraines ou circassiennes (notamment camping-car, véhicule motorisé pour remorque de vente, de tir, de loterie ou de matériel). Veuillez fournir une photocopie de l'exonération fiscale selon le §3 n°8 de la loi allemande relative à l'imposition des véhicules motorisés (KraftStG) et une photocopie de la carte de commerçant non sédentaire.
- 65** 7a. Véhicules agricoles ou forestiers conçus pour ne pas dépasser une vitesse maximale de 40 km/h
- 66** Indication sous la lettre « T » sur la carte grise. Activité en tant qu'agriculteur ou sylviculteur ou bien entreprise de machines agricoles ou sylvicoles sous-traitante. Garantie que les produits et de biens de consommation sont transportés exclusivement par des entreprises agricoles et sylvicoles.
- 67** 7b. Véhicules électriques
- 68** Véhicules électriques au sens du § 2 n° 1 de la loi sur la mobilité électrique (EMoG) ; il s'agit ici des véhicules électriques fonctionnant avec une batterie, des véhicules électriques hybrides rechargeables ou des véhicules à pile à combustible.
- 69** 7c. Véhicules fonctionnant au gaz naturel (uniquement jusqu'au 31.12.2020)
- 70** Preuve du système d'entraînement au gaz naturel : GNC (Gaz Naturel Comprimé) ou GNL (Gaz Naturel Liquéfié), moteur bivalent également possible. Moteurs au GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié) exclus.
- 71** 8a. véhicule d'exposition
- 72** 8b. véhicule de vente
- 73** 8c. véhicule-atelier
- 74** Le véhicule doit être pourvu d'équipements fixes et permanents destinés à l'usage prévu. Joindre des photos à titre de justificatifs.
- 75** 8d. autocaravane
- 76** 8e. véhicule radio et car-régie
- 77** 8f. véhicule d'exams médicaux
- 78** Indication requise dans le certificat d'immatriculation.
- 79** 8g. Machine automotrice ou tracteur exploité exclusivement sous la forme d'un véhicule articulé avec engin remorqué.
- 80** P. ex. camion grue, pompe à béton ou tracteur avec engin remorqué. Joignez aussi une photocopie du certificat d'immatriculation volet I de l'engin remorqué.
- 81** 8h. Engin de nettoyage des égouts ou cureuse
- 82** Indication dans le certificat d'immatriculation comme machine automotrice ou véhicule spécial. Aucun transport des déchets.
- 83** 8i. Véhicule d'étalonnage
- 84** Véhicule spécial (le cas échéant avec dérogation selon le code allemand d'homologation des véhicules routiers (StVZO))
- 85** 8j. Tracteur agricole ou forestier
- 86** Indication sous la lettre J (catégorie de véhicule) avec « 87 » ou « 89 » et sous le chiffre 4 (type de châssis) avec « 1000 ». Joignez des photos à titre de justificatifs. Anciens certificats d'immatriculation : indication avec le code 8710.
- 87** 8k. Tracteur porte-outils agricole ou forestier
- 88** Indication sous la lettre J (catégorie de véhicule) avec « 87 » ou « 89 » et sous le chiffre 4 (type de châssis) avec « 2000 ». Joignez des photos à titre de justificatifs. Anciens certificats d'immatriculation : indication avec le code 8720.
- 89** 8l. véhicule historique (avec numéro d'immatriculation spécial, certificat de conformité au titre de véhicule ancien)
- 90** Certificat d'immatriculation avec indicateur spécial « H » ou avec un indicateur rouge avec le préfixe « 07 »
- 91** 8m. Véhicule-école
- 92** Véhicule destiné exclusivement et en permanence à la formation et équipé d'une double commande. Veuillez transmettre une photocopie du certificat d'immatriculation avec indication d'une double commande ou un rapport d'expertise l'attestant.
- 93** 8n. Autre véhicule
- 94** Veuillez décrire séparément dans le champ 30 sur la page 2 et joindre des photos
- 95** 9. Véhicule d'essai
- 96** Indication dans le certificat d'immatriculation conformément au §19 al. 6 du code allemand d'homologation des véhicules routiers (StVZO) ou justificatif de dérogation selon le §70 al. 1 du StVZO.
- 97** 10. Véhicule de transport des chevaux avec espace de vie spacieux
- 98** Le véhicule doit être pourvu d'équipements fixes et permanents destinés à l'usage prévu. L'espace de vie doit correspondre à 50 % au moins de la surface utile. Joignez des photos à titre de justificatifs. Le véhicule n'est pas exploité en association avec une remorque de transport.
- 99** * Champ obligatoire
- 100** L'aspect extérieur du véhicule motorisé reflète parfaitement l'usage indiqué.
- 101** Je déclare accepter. (au cours de l'inscription en ligne)

